

PROVINCE DE QUÉBEC
SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2026
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
CANTON DE LINGWICK

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de Lingwick tenue au 72, route 108, Lingwick (Québec), le mardi 8 septembre 2026 à 19 h, présidée par Mme Caroline Poirier, mairesse et à laquelle assistent les conseillères suivantes : Mme Elizabeth Bernatchez, Mme Suzanne Jutras, Mme Stéphanie Bureau et Mme Catherine Bouffard ; Et les conseillers suivants : M. Sylvio Bourque et M. Guy Lapointe ; Tous membres du conseil et formant quorum.
M. David Fournier agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Madame la mairesse constate le quorum et déclare la séance ouverte, il est 19 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-09-153

Il est proposé par le conseiller Guy Lapointe et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il est rédigé, en laissant le varia ouvert et en ajoutant le point 13.5 Remerciements et félicitations aux bénévoles et aux organisateurs du Bike Stop.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES RÉGULIÈRE DU 10 AOÛT 2026 ET EXTRAORDINAIRE DU 31 AOÛT 2026

2026-09-154

Il est proposé par la conseillère Catherine Bouffard et résolu que les procès-verbaux de la séance régulière du 10 août 2026 et extraordinaire du 31 août 2026 soient adoptés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. SUIVI DES RÉOLUTIONS ET DOSSIERS

Aucun suivi.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.
Il y a 5 personnes dans la salle.

6. RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

La mairesse et les conseillers font le rapport de leurs activités.
Caroline Poirier, mairesse

Activité rénumérée (X)	Date	Objet de déplacement et lieu
X	3 août 2026	Rencontre du comité consultatif en urbanisme (CCU)
X	4 août 2026	Rencontre Domaine du lac Moffatt, Atelier du conseil
	7 août 2026	Pizzas au profit de l'école NDSC
	19 août 2026	Conseil des maires de la MRC

	22 août 2026	Présence au Nanofest
X	25 août 2026	Rencontre du comité consultatif en urbanisme (CCU)
X	27 août 2026	Rencontre Scotstown (entretien du chemin Dell)
X	31 août 2026	Atelier de travail et séance extraordinaire

Elizabeth Bernatchez, conseillère municipale siège n°1

Activité rénumérée (X)	Date	Objet de déplacement et lieu
X	4 août 2026	Atelier du conseil
X	10 août 2026	Séance régulière du conseil
X	31 août 2026	Atelier de travail et séance extraordinaire

Guy Lapointe, conseiller municipal siège n°2

Activité rénumérée (X)	Date	Objet de déplacement et lieu
X	10 août 2026	Séance régulière du conseil
	12 août 2026	Atelier de travail du conseil des maires
	20 août 2026	Conseil d’administration Régie des incendies
	27 août 2026	Bénévole à la bibliothèque et 4 activités du P’tit pub
X	31 août 2026	Atelier de travail et séance extraordinaire

Sylvio Bourque, conseiller municipal siège n°3

Activité rénumérée (X)	Date	Objet de déplacement et lieu
X	4 août 2026	Atelier du conseil
X	10 août 2026	Séance régulière du conseil
X	12 août 2026	Conseil d’administration Régie des incendies
X	14 août 2026	Assister à la rencontre avec l’ingénieur Mathieu Savard pour le pont couvert
X	17 août 2026	Visite de localisation des travaux de dynamitage à réaliser sur le chemin dell
	21 août 2026	Bénévole à la dégustation de maïs au P’tit pub
X	31 août 2026	Atelier de travail et séance extraordinaire

Suzanne Jutras, conseillère municipale siège n°4

Activité rénumérée (X)	Date	Objet de déplacement et lieu
X	4 août 2026	Atelier du conseil
X	10 août 2026	Séance régulière du conseil
X	11 août 2026	Rencontre MRC environnement, Cookshire
	21 août 2026	Participation bénévole à la Fête du maïs au Parvis
	23 août 2026	Présence au Nanofest
	26 août 2026	Comité exécutif du journal Le Haut Saint Francois, Cookshire
X	31 août 2026	Atelier de travail et séance extraordinaire

Stéphanie Bureau, conseillère municipale siège n°5

Activité rénumérée (X)	Date	Objet de déplacement et lieu
X	3 août 2026	Rencontre du comité consultatif en urbanisme (CCU)
X	4 août 2026	Atelier du conseil
X	10 août 2026	Séance régulière du conseil
X	25 août 2026	Rencontre du comité consultatif en urbanisme (CCU)
X	31 août 2026	Atelier de travail et séance extraordinaire

Catherine Bouffard, conseillère municipale siège n°6

Activité rénumérée (X)	Date	Objet de déplacement et lieu
X	3 août 2026	Rencontre du comité consultatif en urbanisme (CCU)
X	4 août 2026	Atelier du conseil
X	10 août 2026	Séance régulière du conseil
X	25 août 2026	Rencontre du comité consultatif en urbanisme (CCU)
X	31 août 2026	Atelier de travail et séance extraordinaire

7. DEMANDE DE CONTRIBUTIONS OU D'APPUI

7.1 DON D'UN POSTE INFORMATIQUE À LA RADIO COMMUNAUTAIRE DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS (CHSF 103,3 FM) EN CONTREPARTIE D'UNE VISIBILITÉ PUBLICITAIRE

2026-09-155

ATTENDU que le Canton de Lingwick a reçu une demande datée du 17 août 2026.

Il est proposé par la conseillère Suzanne Jutras et résolu :

D'autoriser le don d'un poste informatique usagé appartenant au Canton de Lingwick à la Radio communautaire du Haut-Saint-François (CHSF 103,3 FM);

Que ce don soit consenti en considération de l'obtention par le Canton de Lingwick d'une visibilité publicitaire sur les ondes de la station, d'une valeur estimée à 500 \$, dès le début de ses opérations;

D'autoriser la direction générale à prendre les dispositions nécessaires pour la remise de l'équipement et à convenir des modalités de la visibilité publicitaire avec les représentants de la station;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES

8.1. DÉPÔT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET APPROBATION DES COMPTES AU 31 AOÛT 2026

2026-09-156

ATTENDU QUE les activités financières et la liste des dépenses à faire approuver du mois de août 2026 ont été présentée aux membres du conseil ;
Il est proposé par la conseillère Stéphanie Bureau et résolu que les comptes figurant au sommaire, incluant les :

Chèques déboursés et achats à payer	91 664,66 \$
Salaires	27 808,75 \$
Remises gouvernementales	10 719,40 \$

Soient acceptés tels que présentés, pour un grand total de :
130 192,81 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.2. ADHÉSION DE LINGWICK À LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

2026-09-157

ATTENDU QUE le Canton de Lingwick désire offrir à ses citoyens un service de justice efficace, accessible et financièrement avantageux ;

ATTENDU QUE l'intégration à la cour municipale de la MRC du Val-Saint-François permet une meilleure mutualisation des ressources et des coûts administratifs plus stables ;

ATTENDU QUE ce regroupement s'avère plus avantageux pour l'administration municipale tout en facilitant les démarches juridiques et le suivi des dossiers pour les citoyens de Lingwick ;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun et dans l'intérêt public de procéder à cette adhésion ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Guy Lapointe et résolu :

QUE le Canton de Lingwick confirme son adhésion à la Cour municipale de la MRC du Val-Saint-François ;

QUE la municipalité mandate la mairesse et le directeur général et greffier-trésorier pour procéder aux démarches administratives, légales et financières nécessaires à ce transfert de juridiction ;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Val-Saint-François et au ministère de la Justice du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.3 ADOPTION – RÈGLEMENT 400-2026 RELATIF À LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

2026-09-158

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil tenue le 10 août 2026;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement lors de la séance régulière du 10 août 2026.

Il est proposé par la conseillère Elizabeth Bernatchez et résolu que le règlement 400-2026 relatif à la tarification des services municipaux afin de modifier les tarifs des locations de salle soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.4 ACCORD AU DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE SUBVENTION 4 500 BORNES

2026-09-159

ATTENDU QU'un projet visant l'installation de quatre (4) bornes de recharge publiques sur deux terrains municipaux situé au 151, route 257 et 68, route 108 a été élaboré;

ATTENDU QUE le dépôt d'une demande d'aide financière est requis afin de permettre la réalisation de ce projet;

Il est proposé par la conseillère Catherine Bouffard et résolu :

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme de subvention 4 500 bornes pour l'installation de quatre (4) bornes de recharge sur les terrains du Canton de Lingwick;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, M. David Fournier, à signer pour et au nom du Canton de Lingwick tout document, formulaire, entente ou autre pièce nécessaire à la présentation et à la réalisation du projet;

De confirmer l'engagement du Canton de Lingwick à respecter les conditions du programme et à assumer sa part des coûts admissibles et non admissibles liés au projet, le cas échéant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.5 DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE CROIX À L'INTERSECTION DU CHEMIN DU LAC MC-GILL ET DE LA ROUTE 108

2026-09-160

ATTENDU QUE M. Maurice Gagné a effectué une demande visant l'installation d'une croix à l'intersection de la route 108 et du chemin du Lac Mc-Gill;

ATTENDU QUE que la municipalité prévoit procéder à un appel d'offres et à la vente éventuelle du terrain visé pour cette installation;

Il est proposé par la conseillère Elizabeth Bernatchez et résolu d'informer M. Maurice Gagné que le conseil municipal ne peut autoriser l'installation de la croix sur ce terrain à l'heure actuelle, considérant la vente éventuelle de celui-ci.

Il est également résolu d'informer M. Gagné que le futur propriétaire du terrain pourra, à sa discrétion, évaluer avec lui les possibilités d'installation de la croix advenant l'acquisition du terrain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9 INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 DÉPÔT DES DOCUMENTS DE LA RÉGIE INCENDIE DES RIVIÈRES

Dépôt aux membres du conseil municipal du document suivant de la Régie incendie des rivières : Procès-verbal du 16 juillet 2026.

10 RÉSEAU ROUTIER – VOIRIE

10.1. OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT ET LE TRANSPORT DU SABLE D'HIVER 2026-2027

2026-09-161

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à une demande de prix pour la fourniture et la livraison d'une quantité estimée de 1 200 tonnes de sable d'hiver;

ATTENDU QUE trois soumissions ont été reçues et analysées;

ATTENDU QUE la soumission de Transport Excavation Jocelyn Ménard comprend également entre 8 et 10 heures de pelle mécanique à 200 \$/heure pour la manutention et le banquage du sable, représentant une valeur ajoutée estimée entre 1 600 \$ et 2 000 \$;

ATTENDU QUE la prise en compte de ce service inclus réduit le coût net équivalent de cette offre à environ 19,52 \$/tonne, soit un coût ajusté estimé à 23 424 \$;

ATTENDU QUE cette soumission représente ainsi l'offre la plus avantageuse pour la municipalité, considérant à la fois le coût et les services inclus;

Il est proposé par le conseiller Sylvio Bourque et résolu :

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture et la livraison de sable d'hiver pour la saison 2026-2027 à Transport Excavation Jocelyn Ménard pour une quantité estimée de 1 200 tonnes, conformément aux documents déposés;

DE RECONNAÎTRE que cette offre inclut un service de pelle mécanique pour la manutention et le banquage du sable, procurant une valeur ajoutée à la municipalité;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.2. ATTESTATION DE LA VÉRACITÉ DES FRAIS ENCOURUS ET DE LEUR ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) POUR L'ANNÉE 2025

2026-09-162

ATTENDU QUE le conseil municipal doit attester de la véracité des frais encourus ainsi que de leur admissibilité;

Il est proposé par la conseillère Catherine Bouffard et résolu :

D'attester que les frais encourus par le Canton de Lingwick pour les travaux réalisés au cours de l'année 2025 sont véridiques et ont été dûment payés ou engagés conformément aux lois et règlements applicables;

D'attester que ces dépenses ont été effectuées sur des routes locales de niveaux 1 et 2 sous la responsabilité du Canton de Lingwick et qu'elles sont admissibles aux fins du Programme d'aide à la voirie locale;

De confirmer que les renseignements et documents transmis au ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre de cette demande sont exacts et complets;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, ou toute autre personne autorisée, à signer et transmettre tout document requis relativement à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.3. OCTROI D'UN MANDAT DE DYNAMITAGE SUR LE CHEMIN DELL

2026-09-163

ATTENDU QUE des travaux de dynamitage sont nécessaires dans le cadre des travaux sur le chemin Dell;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une soumission de Stéphane Desrochers, de DYNAMITAGE DESROCHERS CARRIÈRE & CONSTRUCTION FORAGE INC, pour la réalisation des travaux de forage et de dynamitage;

ATTENDU QUE le montant de la soumission pour la réalisation complète des travaux est de 23 700,00 \$, incluant la mobilisation et la démobilisation des équipements ainsi que les mesures de protection requises;

Il est proposé par le conseiller Sylvio Bourque et résolu :

D'octroyer le mandat de forage et de dynamitage requis pour les travaux de fossés du chemin Dell à DYNAMITAGE DESROCHERS CARRIÈRE & CONSTRUCTION FORAGE INC, au montant de 23 700,00 \$, plus les taxes applicables, conformément à la soumission reçue.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. HYGIÈNE DU MILIEU

12. URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

12.1. ÉMISSION DES PERMIS – AOÛT 2026

Le dépôt de la liste des 20 permis émis par l'inspecteur M. Marc Bilodeau en août 2026 est remis aux membres du conseil municipal.

12.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 401-2026 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PRÉSERVATION ET LA RESTAURATION DES IMMEUBLES PATRIMONIAUX DE PROPRIÉTÉ PRIVÉE

Un avis de motion est donné par la conseillère Stéphanie Bureau qu'il sera soumis lors d'une prochaine assemblée du conseil, pour adoption, un règlement établissant un programme d'aide financière pour la préservation et la restauration des immeubles patrimoniaux de propriété privée.

Il est également demandé la dispense de lecture du règlement lors de son adoption, puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement conformément à la Loi.

12.3 PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 401-2026 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PRÉSERVATION ET LA RESTAURATION DES IMMEUBLES PATRIMONIAUX DE PROPRIÉTÉ PRIVÉE

2026-09-164

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil tenue le 8 septembre 2026;

Il est proposé par la conseillère Suzanne Jutras et résolu que Règlement numéro 401-2026 établissant un programme d'aide financière pour la préservation et la restauration des immeubles patrimoniaux de propriété privée soit déposé pour consultation et adopté lors d'une prochaine séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12.4 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 402-2026, VISANT À MODIFIER L'ARTICLE 6.14 DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 264-2008-1, AFIN D'AUTORISER LES TOITS PLATS À L'EXTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN SOUS CERTAINES CONDITIONS

Un avis de motion est donné par le conseiller Guy Lapointe qu'il sera soumis lors d'une prochaine assemblée du conseil, pour adoption, un règlement visant à modifier l'article 6.14 du règlement de construction numéro 264-2008-1, afin d'autoriser les toits plats à l'extérieur du périmètre urbain sous certaines conditions.

Il est également demandé la dispense de lecture du règlement lors de son adoption, puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement conformément à la Loi.

12.5 PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 402-2026, VISANT À MODIFIER L'ARTICLE 6.14 DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 264-2008-1, AFIN D'AUTORISER LES TOITS PLATS À L'EXTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN SOUS CERTAINES CONDITIONS

2026-09-165

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil tenue le 8 septembre 2026;

Il est proposé par la conseillère Elizabeth Bernatchez et résolu que le règlement numéro 402-2026, visant à modifier l'article 6.14 du règlement de construction numéro 264-2008-1, afin d'autoriser les toits plats à l'extérieur du périmètre urbain sous certaines conditions soit déposé pour consultation et adopté lors d'une prochaine séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12.6 DÉROGATION MINEURE – LOT 6 638 889, CHEMIN DU LAC-DU-DIAMANT

2026-09-166

ATTENDU QU'un avis public concernant une demande de dérogation mineure a été publié le 25 août 2026;

ATTENDU QUE la propriété visée est située dans la zone F-4 et correspond au lot numéro 6 638 889 du cadastre du Québec, situé sur le chemin du Lac-du-Diamant à Lingwick;

ATTENDU QUE la demande vise à autoriser l'implantation d'un gazebo desservant un usage principal d'auberge rurale (H-11), dont la superficie au sol pourrait atteindre celle du bâtiment principal;

ATTENDU QUE la réglementation municipale en vigueur limite normalement la superficie d'un gazebo à 15 m²;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande le mardi 25 août 2026 et formulé une recommandation favorable au conseil municipal;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'avis que la dérogation demandée ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires voisins et qu'elle s'intègre adéquatement au milieu;

Il est proposé par le conseiller Guy Lapointe et résolu d'accorder la dérogation mineure relative au lot 6 638 889 du cadastre du Québec afin de permettre l'implantation d'un gazebo desservant l'usage principal d'auberge rurale (H-11), dont la superficie au sol pourra excéder la limite maximale de 15 m² prévue à la réglementation municipale et atteindre celle du bâtiment principal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12.7 CRÉATION DU SECTEUR « CHEMIN DELL ET LAC-DU-DIAMANT » AUX FINS DE LA TAXATION DISTINCTE SELON LES SECTEURS

2026-09-167

ATTENDU QUE la Loi sur la fiscalité municipale permet à une municipalité de diviser son territoire en secteurs aux fins de l'imposition d'une taxe foncière générale comportant des taux distincts selon les secteurs;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite que la taxation foncière reflète davantage les coûts réels des services municipaux rendus aux différents secteurs de son territoire;

ATTENDU QUE les immeubles situés sur le chemin Dell et le chemin privé du Lac-du-Diamant sont localisés dans un secteur plus éloigné du périmètre principal de desserte municipale et nécessitent des interventions dont les coûts sont proportionnellement plus élevés;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de créer un secteur distinct afin de tenir compte des coûts additionnels associés à la prestation des services municipaux dans ce secteur;

ATTENDU QUE la Municipalité a évalué les paramètres pertinents à la définition d'un secteur stable et cohérent avec les objectifs municipaux de gestion financière et d'équité fiscale;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Bureau et résolu que :

QUE soit créé, conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale relatives à la taxation distincte selon les secteurs, le secteur désigné :
« Secteur Chemin Dell et Lac-du-Diamant »

QUE ce secteur comprenne les unités d'évaluation identifiées par les numéros de matricule suivants :

4645-24-9059-0-000-0000
4645-46-6031-0-000-0000
4645-57-2332-0-000-0000
4645-57-5086-0-000-0000
4645-58-7926-0-000-0000
4645-68-1163-0-000-0000
4645-68-5095-0-000-0000
4645-69-8827-0-000-0000
4645-79-2759-0-000-0000
4645-79-6992-0-000-0000
4645-69-2891-0-000-0000
4646-60-1238-0-000-0000
4646-50-9586-0-000-0000
4646-51-8626-0-000-0000
4646-51-7491-0-000-0000
4646-93-0433-0-000-0000
4646-62-7741-0-000-0000
4646-72-0811-0-000-0000
4646-71-4482-0-000-0000
4646-71-6232-0-000-0000
4646-80-1049-0-000-0000
4646-80-4091-0-000-0000
4646-81-8823-0-000-0000
4646-91-2458-0-000-0000
4646-91-6684-0-000-0000
4746-02-4645-0-000-0000
4746-02-8671-0-000-0000
4746-13-4923-0-000-0000
4746-13-9267-0-000-0000
4746-24-1208-0-000-0000
4746-24-3251-0-000-0000

QUE les immeubles compris dans ce secteur soient identifiés au rôle d'évaluation foncière conformément à la réglementation applicable;

QUE le conseil municipal puisse, lors de l'adoption de ses règlements de taxation annuels, fixer un taux de taxe foncière distinct applicable au secteur « Chemin Dell et Lac-du-Diamant », conformément aux limites et modalités prévues à la Loi sur la fiscalité municipale;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à l'organisme responsable de l'évaluation foncière aux fins de son application au prochain rôle d'évaluation foncière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12.8 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 403-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 264- 2008-1 AFIN DE RETIRER LES NOTES 18 ET 19 DE LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE F-4

Un avis de motion est donné par la conseillère Elizabeth Bernatchez qu'il sera soumis lors d'une prochaine assemblée du conseil, pour adoption, un règlement visant à modifier le règlement de zonage numéro 264-2008-1 afin de retirer les notes 18 et 19 de la grille des spécifications applicable à la zone F-4.

Il est également demandé la dispense de lecture du règlement lors de son adoption, puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement conformément à la Loi.

12.9 PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 403-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 264-2008-1 AFIN DE RETIRER LES NOTES 18 ET 19 DE LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE F-4

2026-09-168

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil tenue le 8 septembre 2026;

Il est proposé par la conseillère Catherine Bouffard et résolu que le règlement numéro 403-2026, visant à modifier le règlement de zonage numéro 264-2008-1 afin de retirer les notes 18 et 19 de la grille des spécifications applicable à la zone F-4 soit déposé pour consultation et adopté lors d'une prochaine séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13 LOISIRS ET CULTURE

13.1. OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX DE TOITURE ET DE RÉPARATION AUX ÉGLISES CHALMERS ET SAINTE-MARGUERITE-DE-LINGWICK

2026-09-169

ATTENDU QUE le Canton de Lingwick souhaite procéder à des travaux de toiture et à diverses réparations aux églises Chalmers et Sainte-Marguerite-de-Lingwick afin d'assurer leur préservation et leur maintien en bon état;

ATTENDU QUE des demandes de soumissions ont été transmises;

ATTENDU QU'aucune soumission n'a été reçue;

Il est proposé par le conseiller Sylvio Bourque et résolu d'octroyer le mandat pour les travaux de toiture et de réparation à l'église Sainte-Marguerite-de-Lingwick au taux horaire de l'entreprise CFH Construction inc. pour les travaux urgents à réaliser.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.2. FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS AUX ORGANISATEURS DU NANOFEST 2026

2026-09-170

ATTENDU QUE le Nanofest 2026 s'est tenu du 21 au 23 août 2026 sur le site du pont couvert de Lingwick;

ATTENDU QUE cet événement a contribué au rayonnement de la municipalité et a permis d'attirer de nombreux visiteurs dans la communauté;

ATTENDU QUE les organisateurs, les bénévoles et les partenaires ont consacré temps et efforts afin d'assurer le succès de cette activité;

ATTENDU QUE le conseil municipal souligne les améliorations apportées à l'organisation de l'événement et l'excellente collaboration avec la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Guy Lapointe et résolu que le conseil municipal du Canton de Lingwick adresse ses sincères félicitations aux organisateurs du Nanofest 2026 pour la qualité de l'événement et leur contribution au dynamisme culturel et touristique de la municipalité et de la région. De plus, le conseil municipal confirme son désir d'accueillir à nouveau l'événement en 2027.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.3. DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE LA CAISSE DESJARDINS DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS POUR LE PROJET DU PARVIS

2026-09-171

ATTENDU QUE Lingwick souhaite poursuivre la mise en valeur et l'amélioration du site du Parvis afin d'offrir un lieu rassembleur, accueillant et fonctionnel pour les citoyens et les visiteurs;

ATTENDU QUE la Caisse Desjardins du Haut-Saint-François offre un programme de soutien financier aux projets contribuant au développement et à la vitalité des communautés;

ATTENDU QUE le projet du Parvis s'inscrit dans les objectifs d'amélioration de la qualité de vie, de mise en valeur du patrimoine et de dynamisation du milieu;

Il est proposé par la conseillère Catherine Bouffard et résolu que la municipalité dépose une demande d'aide financière auprès de la Caisse Desjardins du Haut-Saint-François pour le projet du Parvis et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à préparer, signer et transmettre tous les documents nécessaires au dépôt et au suivi de cette demande d'aide financière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.4. ADOPTION DE LA POLITIQUE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX CITOYENNES ET CITOYENS DU CANTON DE LINGWICK

2026-09-172

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite soutenir les citoyennes et citoyens de Lingwick par la mise en place de différents programmes d'aide financière visant à favoriser le bien-être des familles, la participation aux activités sportives et l'adoption de pratiques écoresponsables;

ATTENDU QUE la municipalité désire regrouper dans une même politique les modalités applicables aux programmes de couches lavables, de produits d'hygiène féminine réutilisables, d'aide financière pour le service d'animation estival et de remboursement de la surtaxe liée aux activités sportives;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du projet intitulé « Politique du Programme d'aide financière aux citoyennes et citoyens du Canton de Lingwick » et juge opportun de l'adopter;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Bureau et résolu :

QUE le conseil municipal adopte la Politique du Programme d'aide financière aux citoyennes et citoyens du Canton de Lingwick;

QUE cette politique entre en vigueur à compter de son adoption par le conseil municipal;

QUE cette politique remplace et abroge la politique numéro 4-2010 relative au Programme de subvention pour l'achat de couches lavables;

QUE la direction générale soit autorisée à administrer cette politique et à effectuer les remboursements conformément aux modalités et aux budgets approuvés par le conseil municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.5 REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS AUX BÉNÉVOLES ET AUX ORGANISATEURS DU BIKE STOP

2026-09-173

ATTENDU QUE le grand succès de l'événement Bike Stop tenu le dimanche 12 juillet 2026 qui repose sur l'engagement, le dévouement et le professionnalisme de nombreux bénévoles et organisateurs;

Il est proposé par la conseillère Suzanne Jutras et résolu :

De transmettre les plus sincères remerciements et félicitations à l'ensemble des bénévoles ayant participé au Bike Stop pour leur généreuse contribution et leur engagement exemplaire.

D'adresser nos félicitations aux organisateurs pour la qualité de leur travail, leur leadership et leur capacité à assurer le succès de l'événement.

14. CORRESPONDANCE DU MOIS DE AOÛT 2026

La correspondance est déposée aux membres du conseil municipal.

01 : Cotisation 2027 – Réseau Biblio de l'Estrie (4,32 \$ / citoyen(ne) / 2 % de plus qu'en 2026)

02 : Demande de commentaires concernant les modifications proposées au processus d'implantation des antennes de téléphonie cellulaire

03 : Assureur - Période budgétaire des nouvelles rassurantes pour l'année à venir

04 : Sensibilisation à la cybersécurité – Rappel des pratiques pour protéger vos infrastructures stratégiques

05 : Semaine des municipalités du 13 au 19 septembre 2026

15. VARIA

16. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS

Une période de questions à lieu.

2026-09-174

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Guy Lapointe et résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 13.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Caroline Poirier
Mairesse

David Fournier
Directeur général
et greffier-trésorier

Certificat de crédit numéro 2026-09

Je soussigné, David Fournier, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour le paiement des comptes et des engagements adoptés lors de cette séance.

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la municipalité du canton de Lingwick, lors de sa prochaine séance.

La mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par elle de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du C.M.

Caroline Poirier
Mairesse

David Fournier
Directeur général et
greffier-trésorier